

# Le code éthique du praticien MN

V.1.3

Août 2018

Multiple Natures International (MNI) s'engage à promouvoir l'excellence dans le domaine du développement personnel et professionnel au moyen des tests et conseils basés sur le cadre de travail Multiple Natures. Nous attendons de tous nos praticiens certifiés qu'ils respectent et remplissent les règles contenues dans le Code éthique de manière à nous permettre d'aider de plus en plus de gens à trouver un équilibre de vie tant sur le plan professionnel que personnel avec l'aide des Natures Multiples®. Le code éthique suivant se veut un ensemble de lignes directrices assurant un travail responsable et nous permettant de mettre en place les standards que nous tenons pour indispensables à l'implémentation des Natures Multiples dans le monde entier.

## Standard éthique

### A. Pratique générale

En tant que praticien MN je m'engage à:

1. Me comporter en accord avec le code éthique MNI dans toutes mes activités de conseil.
2. Faire usage de ce code dans toutes mes relations avec les parties prenantes dans mon activité de conseil MN, ce qui comprend les clients, supérieurs, collègues, autres praticiens MN, clients et autres praticiens, subordonnés, managers MNI, partenaires et collaborateurs MNI.
3. M'assurer que ceux qui m'assistent dans mon travail avec mes clients respectent également le code éthique MNI.
4. Prendre immédiatement les mesures nécessaires en cas de violation du code éthique m'impliquant moi ou les autres.

5. Favoriser une prise de conscience chez les autres concernant le Code éthique MNI et les matières dans lesquelles il s'applique.
6. M'assurer de la représentation correcte des informations me concernant (y compris mes certifications, mes expériences, mon expertise et ma formation), mes services de conseil, les Natures Multiples, le processus de conseil MN et MNI.
7. Eviter la discrimination de quelque type qu'elle soit dans mes activités professionnelles, y compris par le biais de considération de handicap, d'éthnicité, sexuelle, d'orientation sexuelle, d'âge, de nationalité ou de religion.
8. Prendre les mesures raisonnables afin d'identifier les problèmes personnels pouvant interférer avec mon activité et ma relation de conseil. Je chercherai les professionnels adaptés et suspendrai mon activité de conseil et ma relation si la situation l'exige.

## **B: Conflits d'intérêt**

En tant que praticien MN je m'engage à:

1. Chercher à être conscient de tout conflit ou conflit potentiel d'intérêt, exposer tout conflit de la sorte aux intéressés, et offrir de me retirer lorsqu'un conflit apparaît.
2. Etre transparent vis-à-vis de mes clients en ce qui concerne les compensations financières que je peux recevoir de tiers lorsque je leur envoie des clients ou que je paye pour recevoir des clients.
3. M'acquitter de mon devoir de conseil en accord avec ma capacité, et non en fonction du montant que je reçois.

## **C. Conduite professionnelle avec les clients**

En tant que praticien MN je m'engage à:

1. Evaluer mes capacités de coaching de manière précise, ainsi que la valeur potentielle de mes activités de conseil MN pour les autres, c'est-à-dire les clients et les clients potentiels.
2. Etablir clairement ce que peuvent attendre les clients de mon activité de conseil MN, en fournissant des détails sur le processus, les issues éventuelles, les limitations du processus, les arrangements financiers, ainsi que les autres termes et facteurs essentiels au processus de conseil.
3. Avant d'entamer un relation de conseil, créer un accord de service de conseil délimitant le processus, les rôles, les responsabilités, ainsi que les droits du client, du praticien et toute autre partie impliquée.
4. Honorer avec enthousiasme la décision du client de mettre fin à la relation de conseil à tout moment du processus, en s'assurant que les obligations de chacune des parties sont acquittées.

5. Recommander au client de chercher les services d'un autre praticien ou professionnel MN si j'ai des raisons de croire que celui-ci sera plus à même de répondre aux besoins du client.
6. Etablir des frontières strictes dans les relations avec les mentors et clients, tant physiques que psychologiques, en respectant leur sensibilité culturelle et sociale de façon à les faire se sentir en sécurité, à l'aise et protégés.
7. M'interdire d'entreprendre des relations sexuelles ou romantiques avec un client, un étudiant ou un supervisé.
8. M'assurer que mes collègues et protégés respectent les points 6 et 7, et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour m'assurer que les sanctions disciplinaires requises sont appliquées.

## **D. Relations avec les collègues et MNI**

En tant que praticien MN je m'engage à:

1. Respecter et reconnaître le travail, les efforts et les contributions des autres.
2. Me réfréner de faire la compétition à mes collègues et autres praticiens MN, en faisant preuve d'un esprit de saine collaboration dans l'intérêt de tous les clients, praticiens et autres parties prenantes.
3. Maintenir une attitude positive de soutien lorsque des problèmes ou des différences font surface, ou tenter de trouver une solution créant de l'harmonie pour les parties prenantes.

## **E. Confidentialité & vie privée**

En tant que praticien MN je m'engage à:

1. Assurer le plus haut degré de confidentialité pour tous mes clients et mentors.
2. Etablir un accord de manière claire sur la façon dont les informations personnelles et en lien avec les MN des clients seront partagées avec les autres praticiens, clients, mentors et autres.
3. Avoir un accord clair lorsque j'agis en tant que coach, mentor, superviseur ou entraîneur, tant avec le client qu'avec le sponsor, l'étudiant, le protégé ou supervisé concernant les conditions dans lesquelles la confidentialité ne pourra être maintenue (par exemple activité illégale, en application d'une décision de justice ou d'un mandat d'arrêt, d'un risque immédiat pour soi ou les autres, etc.) et m'assurer que le client et le sponsor, étudiant, protégé ou supervisé accepte volontairement et de façon écrite ces limites à la confidentialité. Lorsque je crois raisonnablement qu'en raison de l'une des circonstances ci-dessus mentionnées, je dois informer les autorités compétentes.
4. M'assurer que toutes les informations collectées et produites durant le processus de conseil MN est traitée d'une manière qui assure le plus haut degré de

confidentialité, de sécurité et respectant la vie privée ainsi que les lois et règlements applicables.

5. Utiliser les informations permettant de contacter les clients, les praticiens et les membres MNI uniquement aux fins prévues par MNI.

## **F. Développement personnel et professionnel**

En tant que praticien MN je m'engage à:

1. Reconnaître mes besoins en savoirs et en formations à des fins de développement personnel et professionnel, et ferait les efforts nécessaires pour y parvenir en participant aux formations et programmes en lien avec Multiple Natures® de temps à autres.

### **Le serment du praticien MNI**

En tant que praticien MN, je m'engage à répondre de mes actes devant tous les acteurs présents dans ma sphère professionnelle, ma communauté et la société en général. J'accepte pleinement le Code éthique, et de vivre dans le respect de ses règles pour mon propre bénéfice. Si j'échouais à le respecter, j'accepte que MNI puisse me tenir responsable de mes manquements, notamment en me révoquant de mon statut et de toutes mes accréditations praticien MN certifié.

### **Revue éthique**

La conduite éthique; pour plus d'informations concernant notre processus de revue éthique, pour enregistrer une plainte, merci de nous contacter à [info@multiplenatures.com](mailto:info@multiplenatures.com)